

# Fiche de lecture : « Rapport BAUER »

Rapport de Mars 2010 concernant les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille.

Il est constitué de 5 parties :

- 1) Connaître les violences en milieu scolaire (p9)
- 2) Règlement intérieur, punitions et sanctions (p17)
- 3) La formation des personnels du second degré sur la prévention de la violence à l'école (p23)
- 4) Les familles et l'école (p30)
- 5) Des pistes de préconisations (p39)

## Partie 1 : Connaître les violences en milieu scolaire

### **- Définition :**

La définition de la violence en milieu scolaire fait encore débat. C'est un phénomène multiforme. La définition retenue dans ce rapport est large et prend en compte le problème des comportements agressifs, intentionnels ou non.

*« Par prévention de la violence à l'école on entendra donc non seulement la prévention du crime à l'école mais aussi celle des comportements agressifs répétés ».*

Comment aider les enfants « à trouble de comportement » sans les stigmatiser ?

Les enquêtes de victimation menées en France montrent que le véritable problème tient à une haute fréquence de victimations mineures et d'incivilités plus qu'à une délinquance dure.

### **- Conséquences psychologiques**

La violence a un impact sur la santé mentale et physique. Le fait d'être victime, victime/agresseur, agresseur ou témoin de violence en milieu scolaire peut-être à l'origine de troubles divers et notamment de problèmes de santé mentale ou d'insertion sociale.

Les établissements scolaires et les quartiers environnants sont également profondément touchés. La répétition de violences mineures entraîne un phénomène de repli sur soi des victimes et des témoins laissant ainsi un espace plus large à la violence et à la délinquance.

La violence scolaire a certaine spécificité : les élèves sont moins victimes des agressions les plus graves dans les écoles ; il y a des victimations spécifiques à l'espace scolaire ; le fonctionnement scolaire peut induire des comportements délictueux ; nettement moins de 10 % des violences à l'école sont le fait de personnes extérieures.

#### **- Mesurer :**

La comptabilité de la violence en milieu scolaire est complexe. Elle a fait l'objet de plusieurs tentatives qui ne donnent qu'une vue partielle du phénomène. Les statistiques officielles ne rendent pas compte du décalage entre faits signalés et victimisations subies.

Quatre tendances se dessinent : la stabilité des formes courantes de violences scolaires comme « pré-délits » au quotidien ; une évolution quantitative notable socialement inégalitaire ; l'augmentation préoccupante des violences contre les personnels dans un nombre limité d'établissements ; le caractère plus collectif de cette violence depuis une dizaine d'années.

La sociologie de la violence à l'école reste une sociologie de l'exclusion sociale.

A mentionner également : le développement d'une « loi du plus fort » en groupe perpétrée contre ceux qui sont identifiés comme « faibles » ; l'aggravation d'une violence anti institutionnelle.

Le développement d'une nouvelle forme de violence : « le cyber-harcèlement ».

Il est nécessaire de compléter les instruments utilisés pour une meilleure prise en compte de la violence scolaire.

## **Partie 2 : Règlement intérieur, punitions et sanctions**

### **- L'évolution du RI**

Le RI participe de la création d'un milieu éducatif. Il a une double dimension : éducative et administrative. Il a évolué avec le temps pour s'adapter aux évolutions de la société et notamment à la massification. Peu à peu, les lycéens, puis les

collégiens vont prendre part à la vie de l'établissement et être associés à son fonctionnement. La loi du 10 juillet 1989 précise la participation des élèves à la vie institutionnelle du lycée. Le décret du 18 Février 1991 reconnaît de véritables droits aux élèves. La réforme des lycées du 05 Octobre 1998 met en place à titre expérimental le CVL qui sera généralisé par le décret du 13 juillet 2000 (décret qui précise également l'organisation des procédures disciplinaires).

### **- Le RI aujourd'hui**

Il doit permettre une réflexion sur la vie collective. Il doit permettre de tenir compte de la diversité et de la gravité des manquements des élèves et mettre en évidence la complémentarité des rôles éducatifs joués par les personnels.

*« Concernant les procédures disciplinaires, il s'agit de mieux diversifier les réponses en matière de punitions et de sanctions, d'inscrire ces réponses dans un processus éducatif et de les fonder sur les principes du droit ».*

Généralement un RI se compose de trois parties : l'organisation de l'établissement, les règles de vie dans l'établissement et la mise en œuvre de la discipline.

### **- Sanctions et punitions dans le RI**

La procédure disciplinaire doit respecter les principes généraux du droit : respect de l'élève et de sa dignité, principe du contradictoire, motivation de la sanction, principe de proportionnalité de la sanction à la gravité du manquement à la règle, principe de l'individualisation de la sanction qui ne peut être collective.

### **- Perception des punitions et sanctions par les collégiens**

11318 collégiens interrogés entre 1999 et 2003 : 66% déclarent avoir été punis ; les colles représentent 39%, les pensums 29% ; les principaux punisseurs sont les professeurs (56%) puis les surveillants et le CPE (11,5% et 9%) et la direction (8%) ; Il y a un noyau de 20% de « surpunis » (au moins 5 punitions ; 30% estiment que la punition n'est pas juste).

Une enquête du CREDOC sur le point de vue des collégiens en matière de punitions précise : les garçons sont plus punis que les filles ; plus du tiers des punis parlaient alors que le professeur demandait le silence ; près du quart des punis le sont pour devoirs non faits ou non rendus dans les temps ; l'exclusion temporaire est la sanction la plus grave et la plus efficace ; les enseignants qui ont le plus d'autorité sont ceux qui n'ont pas besoin de punir.

### **- Application des punitions et sanctions**

L'application des punitions et sanctions est souvent maladroite, toujours incomplète et rarement consensuelle. Le principe du contradictoire est rarement appliqué, il est perçu par les enseignants comme une remise en cause. La sanction est presque toujours motivée mais moins fréquemment expliquée. Les principes de proportionnalité et d'individualisation ne sont pas toujours respectés.

C'est au niveau de la classe qu'on punit le plus. L'inscription sur le carnet pose problème car il perd dans l'esprit des élèves sa fonction de trait d'union avec les familles. Les excuses orales ou écrites ont une certaine efficacité de même que le devoir supplémentaire et les retenues du mercredi après-midi.

Contrairement au texte, l'exclusion de cours n'est pas exceptionnelle et participe au climat de violence dans l'établissement. Certaines décisions d'orientation sont des sanctions.

*« Donner aux punitions et aux sanctions une dimension éducative nécessite un travail préalable, une volonté de pilotage et de dialogue constante ».*

#### **- Le conseil de discipline**

On réunit le conseil de discipline pour des actes graves voire aussi pour absentéisme chronique. Cela prend du temps et a une vocation d'exemplarité. Le plus souvent la sanction finale est l'exclusion définitive. Le rituel est toujours solennel, très proche de celui d'une cour de justice même si « le procès » n'est pas dans la culture des membres de l'EN.

### **Partie 3 : La formation des personnels du second degré sur la prévention de la violence à l'école**

Les professionnels ont à gérer des situations très complexes. La formation lorsqu'elle est conçue par des formateurs au fait de la réalité du terrain permet de prendre du recul, d'acquérir des connaissances et d'échanger des pratiques.

#### **- Formation continue**

Trois domaines : la posture des personnels, la construction d'un cadre éducatif cohérent et les pratiques d'enseignement. Les thèmes sont abordés par le biais de conférences puis d'analyses de situations par petits groupes avec des méthodes interactives.

Aux stages « EN » s'ajoutent les stages partenariaux (les principaux partenaires sont : la Police, la Justice, les collectivités territoriales), les actions visant les parents

(rencontres thématiques, café des parents, mallette des parents) et les actions visant les élèves (formation à la médiation entre pairs, théâtre forum).

### **- Formation initiale**

En 2005, 95% des 20 IUFM de l'enquête effectuée par l'Observatoire Européen de la Violence scolaire proposent une formation à la gestion des situations difficiles et à la violence, dont 38% depuis moins de 3 ans. Dans 85% des cas il s'agit de moins de 20 heures de formation de type magistral. 14% des formateurs ont eux-mêmes reçus une formation spécifique préalable.

## **Partie 4 : Les familles et l'école**

### **- Les relations écoles/parents**

Aujourd'hui on constate souvent l'existence de tension entre les familles et les acteurs du monde scolaire. Même si historiquement l'école s'est construite hors ou contre la famille il est indispensable que la famille prenne une place au sein de l'école. Le travail entre l'école et les parents doit concerner tous les élèves. Il existe un cercle vertueux lorsque l'enfant se sent supporté tant par la famille que les enseignants.

### **- Des expériences innovantes**

La mallette des parents, l'école selon la pédagogie Freinet, la pédagogie Freinet appliquée en collège, les principes de la médiation école/famille, l'Université Populaire de parents, les écoles de Parents et d'Éducateurs (EPE)

Il existe quatre types de médiation : individuelle (de type conflictuel, de type organisationnel, institutionnel ou informatif, de type comportemental, de type relationnel, de type cognitif), ciblée, collective (café des parents, découverte de la vie en classe, liaison CM2/6<sup>ème</sup>, réunion des parents des élèves de 3<sup>ème</sup> pour choisir l'orientation, les interventions dans les centres socioculturels), santé (réussite éducative, médiateur accompagnateur santé).

## **Partie 5 : DES PISTES DE PRECONISATIONS**

### **- Mesurer les violences en milieu scolaire : une nécessité**

1) Refondre le système administratif déclaratif SIVIS en l'étendant à l'ensemble des établissements scolaires sur secteur public et privé.

2) Réaliser une enquête nationale de victimation en milieu scolaire.

3) Dans le cadre de cette enquête, consacrer un module à l'étude quantitative et qualitative des absentéismes.

#### **- Redonner un sens à la sanction**

4) Adopter et diffuser le code de la paix scolaire défini dans le rapport HUET.

5) Travailler sur une application positive de la sanction, rendre à l'exclusion son caractère exceptionnel, privilégier la sanction éducative, renforcer la place des travaux d'intérêt général, motiver par écrit et expliquer oralement toute sanction.

6) Remettre en forme le RI et en faire par niveau à chaque rentrée une lecture publique et commentée.

7) Institutionnaliser un temps et un lieu reconnus pour que le PP de collège puisse effectuer un travail pédagogique avec les familles et les élèves.

8) Rédiger une charte de la vie scolaire dans chaque établissement.

9) Instituer des conseils d'élèves comme réunion de régulation pour rendre son sens à la vie de classe.

10) Renforcer les liens et la connaissance mutuelle entre les adultes de l'établissement.

11) Redonner du sens au rôle de délégué de classe.

12) Former des élèves médiateurs.

13) Encourager les projets d'équipes pédagogiques et les projets de classe.

14) Créer un dispositif de modulation des décisions d'affectation des enseignants du second degré (pour assurer la stabilité des équipes éducatives).

15) Sortir de la rigidité de la grille horaire.

16) Renforcer les dispositifs d'accompagnement éducatif.

17) Renforcer le rôle de référent du PP.

18) Engager une réflexion pour faire du respect des règles et de l'autorité une pratique professionnelle partagée par l'ensemble de la communauté scolaire.

## **- Renforcer la formation des personnels de la communauté scolaire**

19) Réaliser un recensement exhaustif des formations continues.

20) Adopter un plan national de formation continue en matière de prévention et de gestion des violences.

21) Inclure un paramètre lié à l'implication dans la vie collective de l'établissement dans la notation des enseignants.

22) Ouvrir les dispositifs de formation prévus pour les enseignants aux assistants d'éducation.

23) Démarrer la formation initiale des enseignants avec des modules obligatoires professionnalisants dispensés dès le L2.

## **- Améliorer la relation famille/école**

24) Mise en place d'un contrat d'objectifs signé par l'élève, la famille, le professeur principal et le chef d'établissement.

25) Au collège (notamment en 6<sup>ème</sup>), étaler la rentrée sur une semaine.

26) Recevoir les familles préalablement à tout conseil de discipline.

27) Associer plus durablement les familles à la vie de l'établissement.

28) organiser une réunion de milieu d'année entre les parents et les enseignants

29) Aménager un espace réservé à l'accueil et aux rencontres avec les parents.

30) Réaliser des présentations régulières de cursus professionnels des parents d'élèves

31) Optimiser l'utilisation des moyens de l'école.